

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 15

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour une exposition. En plaçant les bâtiments si près les uns des autres, on augmente les dangers d'incendie; l'idée de l'ensemble ne s'impose pas du premier coup à l'esprit; on n'arrive pas à donner à l'ensemble le caractère de grandeur qu'il doit avoir et enfin la circulation est rendue bien plus difficile.

Au vu de ces considérations générales, le jury élimine comme ne remplissant pas dans une mesure suffisante les conditions du concours les projets: 3, 5, 7, 8, 9, 11, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 28 et 29.

Après s'être rendu une seconde fois sur le champ de l'exposition, le jury procède à un second examen qui aboutit à l'élimination de huit autres projets, soit les N^{os} 1, 4, 12, 13, 20, 21, 25 et 26, qui sont considérés comme ne remplissant décidément pas non plus assez exactement les conditions dont il est question ci-dessus.

Il reste ainsi quatre projets en présence. Le jury est d'avis que, pour le moment, la question des façades des constructions doit être considérée comme accessoire, attendu que le but du concours est avant tout de fournir un plan d'ensemble.

L'examen de ces quatre projets donne lieu aux observations suivantes:

N^o 6. — Devise: Waldluft.

La disposition générale est bonne. La répartition des différentes divisions est adéquate au but poursuivi. Les constructions situées au Neufeld sont bien placées. Au Viererfeld, l'auteur, voulant que le visiteur rencontrât sur son chemin à travers l'exposition une série de morceaux d'architecture de valeur, s'est laissé aller à placer les bâtiments un peu trop près les uns des autres. Une place principale, d'où l'on puisse facilement s'orienter, fait défaut. Il n'y a pas non plus, près de la Neubrückstrasse, de porte commune pour le Neufeld et le Viererfeld. L'entrée qui se trouve en cet endroit est insuffisante.

N^o 10. — Devise: Nicht rasten und nicht rosten.

L'auteur a résolu heureusement le problème tel qu'il se le pose dans son rapport explicatif. Mais son projet n'a pas assez d'ampleur. C'est notamment le cas en ce qui concerne les places et les voies de circulation. A quelques détails près concernant le Viererfeld, la disposition générale pourrait aller. L'entrée principale pour les deux divisions à la Neubrückstrasse est bien comprise mais trop peu monumentale. La disposition des différentes divisions au Neufeld répond bien aux exigences, mais au Viererfeld, au nord du chemin, elle laisse à désirer. Le bâtiment pour l'administration n'est pas bien placé.

N^o 14. — Devise: Berne-Bern.

La disposition générale est bonne. Les larges terrasses ouvertes devant les bâtiments groupés le long de la forêt permettent la circulation de la foule, mais sur cette grande étendue, ces terrasses paraissent trop peu occupées, trop nues. La disposition générale permet d'adopter des modifications dans la position des différentes divisions, par exemple dans celle de l'agriculture.

La porte principale à la Neubrückstrasse donne uniquement accès au Viererfeld, celle de la Länggasse au Neufeld. Il manque une entrée commune. L'idée de l'auteur d'abaisser la route de Neubrück sous et entre les passerelles est inadmissible, puisqu'on doit conserver les arbres intacts.

N^o 15. — Devise: Fix.

Le projet se distingue par l'ampleur et le cachet artistique de la conception, de sorte qu'il pourra très bien servir de base pour l'établissement du projet définitif. Les quelques modifications qui paraissent nécessaires dans la disposition des différentes divisions pourront être faites sans que l'ensemble en souffre.

Après avoir examiné encore une fois les défauts et les qualités de chacun des quatre projets, le jury les classe comme il suit:

1^{er} prix, Fr. 7000, au projet N^o 15, devise: Fix.

2^e prix, Fr. 4000, au projet N^o 6, devise: Waldluft.

3^e prix, Fr. 3000, au projet N^o 14, devise: Berne-Bern.

4^e prix, Fr. 2000, au projet N^o 10, devise: Nicht rasten, nicht rosten.

Les enveloppes contenant les noms des concurrents ayant été ouvertes, on constate que:

le 1^{er} prix échoit à MM. Polak et G. Piollenc, architectes, à Montreux;

le 2^e prix échoit à MM. Bracher et Widmer et Daxelhofer, à Berne;

le 3^e prix échoit à MM. Léon Lucas et Ch. Thévenaz, à Lausanne;

le 4^e prix échoit à MM. Ribi et Salchli, à Berne.

Berne, le 7 juillet 1911.

Le président du jury:

KÖNITZER.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Assemblée générale de 1911.

La section de St-Gall s'est fait un honneur d'offrir au Comité central de se charger d'organiser la 44^e assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes. Conformément à la décision du Comité central, la date de cette assemblée a été fixée aux 26, 27 et 28 août; la section st-galloise invite donc tous les membres des autres sections à prendre part à cette réunion et espère qu'ils répondront nombreux à son invitation. Le puissant développement qu'ont pris l'industrie et le commerce de la ville de St-Gall, la beauté des contrées environnantes, encore peu connues et au travers desquelles de nouvelles voies de communication — Ricken, chemin de fer du Toggenbourg — ont été créées récemment, intéresseront certainement les ingénieurs et les architectes. Un livre de fête, richement documenté et illustré, sera remis à chaque participant qui gardera ainsi un souvenir précieux de sa visite à St-Gall. La section de St-Gall a tout fait pour préparer à ses hôtes un accueil chaleureux et un séjour agréable.

Comité central de la

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Comité local de la Section de St-Gall.

Programme de la 44^e assemblée

de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à St-Gall, les 26, 27 et 28 août 1911.

SAMEDI 26 AOUT.

Après-midi. Réception des délégués et participants, à la gare de St-Gall. Distribution des cartes et indication des lo-

gements. Le bureau de réception sera dans la salle de billard de l'hôtel « Walhalla », vis-à-vis de la gare.

A 5 $\frac{1}{2}$ h. *précises*. Assemblée des délégués dans la salle de la bibliothèque de l'Académie de commerce.

A 8 $\frac{1}{2}$ h. Réunion au restaurant « Scheffelstein », à la Berneck. (Si le temps le permet, illumination des villas du Rosenberg).

DIMANCHE 27 AOÛT. — JOUR OFFICIEL.

Matin. Réception des membres et distribution des cartes à l'hôtel « Walhalla ».

8 $\frac{1}{2}$ h. Visite de la ville sous la conduite de membres de la section de St-Gall. Réunion sur la place du Marché.

10 h. Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes dans la salle du *Grand Conseil*. Une exposition de modèles et de projets de constructions st-galloises sera réunie dans la salle des pas-perdus.

1 h. Banquet officiel à la Tonhalle.

3 $\frac{1}{2}$ h. *environ*. Excursion à « Vögelinsegg » par le chemin de fer électrique St-Gall-Speicher-Trogen (l'heure exacte du départ sera annoncée au banquet). A « Vögelinsegg », collation. Productions appenzelloises.

7 $\frac{1}{2}$ h. *environ*. Retour des trains spéciaux de « Vögelinsegg ». Souper à volonté.

9 $\frac{1}{2}$ h. Réunion à la salle de concert « Uhler ». Musique. Bière.

LUNDI 28 AOÛT.

Visite de la ligne *Bodensee-Toggenburg*, section St-Gall-Wattwil.

Matin, 8 h. 53. Départ de St-Gall pour Haggen-Bruggen, par le train ordinaire. Visite des installations de Kubel et du pont sur la Sitter.

10 h. 41. Départ de *Haggen-Bruggen*, par le train ordinaire, pour Herisau. Visite de la gare et du viaduc de Glattthal.

12 $\frac{1}{2}$ h. *environ*. Départ par train spécial pour Lichtens-teig. Arrêts ou ralentissements aux ponts du Weissenbach, du Waldbach, de la Spitzmühle et au rebroussement entre Katzentobel et le tunnel de Schooren.

1 $\frac{1}{4}$ h. Dîner à la « Couronne », à Lichtensteig. Promenade à Wattwil.

4 h. 09. Départ de Wattwil, par le train ordinaire, pour Rapperswil, par le Ricken. Abendschoppen à Rapperswil et départ par les trains du soir.

Le prix de la carte de fête est de Fr. 25.—, donnant droit à : 1° un exemplaire de l'album ; 2° dîner du dimanche, à la Tonhalle de St-Gall ; 3° voyage à Vögelinsegg et retour ; 4° collation à Vögelinsegg ; 5° entrée à la salle « Uhler », le dimanche soir ; 6° dîner du lundi, à Lichtensteig ; 7° collation à Rapperswil ; 8° libre circulation sur les tramways de St-Gall, du samedi à midi au lundi à midi.

Circulaire du Comité central aux membres de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

Monsieur et cher collègue,

Le Comité local de la section de St-Gall s'est chargé de vous inviter à notre assemblée générale et de vous faire parvenir la liste des propositions devant y être traitées du 20 au 28 août 1911.

Nous nous permettons de vous soumettre les projets des propositions Nos 3 et 5, à savoir :

Le projet des nouveaux statuts, tel qu'il a été arrêté par l'assemblée des délégués du 11 décembre 1910, à Aarau, de plus le projet du règlement pour la fondation Geiser, accepté par l'assemblée des délégués, tenue à Berne le 10 juillet 1910.

Nous profitons également de cette occasion pour venir vous engager à assister à la réunion. Le programme de la section de St-Gall promet d'être intéressant et instructif, et nous avons tout lieu d'espérer que le travail et les efforts fournis par nos collègues de St-Gall recevront par votre présence une récompense justement méritée.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité central de la S. S. I. & A. :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
G. NAVILLE.	A. HERRY, ing.

Zurich, le 28 juillet 1911.

Ordre du jour de l'assemblée générale, à St-Gall. le dimanche 27 août 1911, à 10 h. précises.

1. Procès-verbal de la 43^e assemblée générale, du 5 septembre 1909, à Locarno.
2. Rapport du Comité central sur l'activité de la Société pendant les deux dernières années.
3. Revision des statuts.
4. Admission de la section de Thurgovie.
5. Règlement pour le legs Geiser.
6. Propositions de l'assemblée des délégués concernant :
 - a) Le lieu et la date de la prochaine assemblée générale.
 - b) Nomination de membres du Comité central.
 - c) Nomination du président du Comité central.
 - d) Nomination de membres honoraires.
7. Conférence de M. L. Kilchmann, ingénieur, sur « Die Bodensee-Toggenburgbahn und die bauliche Entwicklung St-Gallens ».

Circulaire du Comité central aux sections de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes.

Messieurs et chers collègues,

L'assemblée des délégués de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes aura lieu la veille de l'assemblée générale, samedi, le 26 août, à 5 $\frac{1}{2}$ h. du soir, à la bibliothèque de l'Académie de commerce (aile ouest de l'école cantonale), à St-Gall.

Nous vous invitons à désigner les délégués et à nous faire connaître leurs noms, avant le 19 courant au plus tard.

Les propositions éventuelles pour la nomination de membres honoraires doivent être transmises au Comité central jusqu'à la date sus-indiquée.

L'invitation ainsi que la liste des tractanda vous seront adressées prochainement pour être distribuées aux délégués.

Après la séance, les membres de la Société se réuniront à 8 $\frac{1}{2}$ h. du soir au restaurant « Scheffelstein », an der Berneck.

Avec nos cordiales salutations à tous nos collègues.

Pour le Comité central de la S. S. I. & A. :

<i>Le Président,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
G. NAVILLE.	A. HERRY, ing.

*Ordre du jour de l'assemblée des délégués, à St-Gall,
le samedi 26 août 1911 :*

(Académie de commerce, à 5 1/2 h. précises)

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 1910, à Aarau.
2. Rapport financier ; fixation de la cotisation.
3. Propositions du Comité central concernant la création d'un office de placement.
4. Convention avec la section vaudoise au sujet du *Bulletin technique*.
5. Convention avec la section tessinoise au sujet de la *Rivista tecnica*.
6. Propositions du Comité central à l'assemblée générale concernant :
 - a) Date et lieu de la prochaine assemblée générale.
 - b) Nomination de membres du Comité central.
 - c) Nomination du président du Comité central.
 - d) Nomination de membres honoraires.
7. Divers.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 7 avril 1911.

Présidence de M. Gremaud, président.

Liquidation des affaires administratives.

M. Walther, ingénieur, à Genève, fait une conférence très intéressante sur le procédé d'assèchement des constructions du système Knapen.

Le conférencier fait préalablement un exposé des phénomènes physiques (osmotiques) et chimiques qui se produisent dans les maçonneries en raison de la nature hygroscopique (porosité) de tous les matériaux de construction, quelle que soit leur qualité.

Pour assainir les bâtiments et empêcher, dans la mesure du possible, l'humidité de pénétrer dans les maçonneries, on a eu recours jusqu'à présent au rejointement, au crépissage des murs, pour les protéger contre les intempéries, à des travaux d'assainissement autour du bâtiment, pour éloigner les eaux de pluie ; enfin à l'isolation des maçonneries de fondation, au moyen de ciment ou de bitume, de toile bitumée, de feuilles de plomb ou de zinc. Mais toutes ces mesures ne sont que des palliatifs et n'empêchent pas l'humidité de pénétrer dans la maçonnerie. Elles sont nuisibles en ce sens qu'elles empêchent l'humidité qui se trouve dans les murs de s'évaporer ; celle-ci donne ainsi naissance à des efflorescences et à des champignons microscopiques dont l'action est des plus nuisible à la maçonnerie et qui rendent les habitations humides.

On ne s'est jamais préoccupé de l'humidité que recèle l'intérieur des murs.

Le procédé Knapen consiste précisément à assainir l'intérieur des maçonneries au moyen de petits drains qui pénètrent jusqu'au milieu des murs, car c'est en ce point que l'humidité est généralement la plus grande. Ces drains, à section triangulaire, rectangulaire ou même polygonale, font l'office de syphon et sont même désignés sous le nom de « syphon monobranché ». On en a fait de nombreuses applications en Belgique et en Allemagne avec un plein succès. Des fresques de grande valeur, vouées à la destruction par l'humidité, ont pu être sauvées, grâce au procédé Knapen.

M. Gremaud, président, après avoir remercié M. Walther pour son intéressante et instructive causerie, fait remarquer que des procédés analogues ont été appliqués dans d'autres domaines. Ainsi, dans le drainage des terrains, on se bornait, autrefois, à creuser des fossés, plus ou moins profonds, pour donner l'écoulement aux eaux de surface. Aujourd'hui, par le drainage, on recueille l'eau à la profondeur de la couche aquifère. Il en est de même pour la conservation des bois. On croyait jadis assurer cette conservation en enveloppant les bois d'une couche protectrice formée de goudron ou de couleur à l'huile ou encore de carbolineum ; on emmagasinait ainsi l'humidité. De nos jours, on imprègne les bois au moyen de corrosifs (sulfate de cuivre, chlorure de zinc, etc.) introduits sous pression, afin de rendre les ferments inoffensifs.

M. le Président termine en formant des vœux pour que ce procédé trouve de nombreuses applications ; les pouvoirs publics pourraient même songer à le rendre obligatoire dans la construction des bâtiments ; la salubrité des habitations en serait mieux assurée.

Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Les diplômes suivants ont été conférés :

Ingénieur-constructeur, à MM. Baumann (Confédéré) ; Belaeff (Russe) ; Bolens (Vaudois) ; Chevalley (Vaudois) ; Djambazoff (Bulgare) ; Gantz (Russe) ; Martin (Vaudois) ; Meimaris (Turc) ; Muller (Confédéré) ; Pache (Vaudois) ; Paraskévas (Turc) ; Paraskévopoulos (Grec) ; Pétroff (Bulgare) ; Ponnaz (Vaudois) ; Reymond (Vaudois) ; Staneff (Bulgare) ; Stefanoff (Bulgare) ; Tchernoff (Russe) ; Tschumy (Vaudois) ; Vacas (Grec).

Ingénieur-mécanicien, à MM. Averbouch (Russe) ; Guiller (Roumain) ; Humbert-Droz (Confédéré) ; Mussard (Confédéré) ; Naccache (Turc) ; Neklutin (Russe).

Ingénieur-électricien, à MM. d'Andrade (Brésilien) ; Antranikian (Egyptien) ; Besson (Vaudois) ; Boucher (Français) ; Burgy (Confédéré) ; Cuénod (Vaudois) ; Garuti (Italien) ; Ghirelli (Italien) ; de Gorostazu (Français) ; Kœchlin (Confédéré) ; Pégurri (Italien) ; Ralli (Anglais) ; de Rotalier (Français) ; Ziogas (Grec).

Ingénieur-chimiste, à MM. Otero (République Argentine) et Trollé (Français).

Hôtel de la Paix.¹

Comme suite à notre article du 25 juillet écoulé, nous publions, planche 4, une vue de l'Hôtel de la Paix, à Lausanne.

Résultats du concours pour la Cité-jardin du Gurten.

1^{er} prix : MM. Kündig & Oettiker, architectes, Zurich V, Fr. 2800 ; motto : « Beatus ille qui procul negotiis ».

2^e prix : M. Edmond Fatio, architecte, Genève, Fr. 2300 ; motto : « Dans les jardins ».

3^e prix : M. Werner Herzog, architecte, Lausanne, Fr. 1600 ; motto : « Zukunft ».

4^e prix : M. Otto Manz (collaborateur Max Hinder), Coire, Fr. 800 ; motto : « Gurte-Garte ».

¹ Voir N° du 25 juillet 1911, page 168.